

Financement des procédures concernant Loubaut... et cie

Merci encore à celles et ceux qui ont contribué pour aider la commune de **Loubaut (29 habitants !)**, attaquée en référé par la préfecture et Enedis. La souscription a dépassé la somme espérée, il devrait donc rester de quoi aider une ou deux autres petites communes (dans les 100 ou 200 habitants) aussi attaquées. Si vous n'avez pas reçu un mail spécifique de remerciement de ma part, c'est que je n'ai pas votre mail, ou que je n'ai pas pu le relier à votre nom : n'hésitez pas à vous signaler à stephane.lhomme@wanadoo.fr

Cependant, **je vous invite à cesser les versements**, car je ne peux (et ne dois) être celui par qui passent toutes les aides : il était important d'agir en urgence pour les premières petites communes attaquées, mais il faut maintenant que les gens de chaque région ou département s'organisent pour aider les communes attaquées. En effet, je commence à voir flou à force de remplir des bordereaux de chèques (!) et puis, voir plus bas, il va aussi falloir que je m'occupe... de ma propre défense ! Sans oublier le reste de mon travail et, autant que possible, ma famille...

Lorsqu'une commune est attaquée et n'a pas les moyens de se défendre, il faut qu'une association ayant un compte en banque se charge de lancer une souscription (je relaierai avec plaisir les appels à souscrire, mais je ne pourrai plus m'en occuper moi-même). Ensuite, il faut juste signer un accord tripartite entre la commune, l'association en question, et le cabinet d'avocat, **afin que l'association paye à la place de la commune** (pour ceux qui ne le savent pas, il n'est pas possible de verser de l'argent à une commune).

Note : je travaille avec le cabinet d'avocats Artemisia car j'ai totalement confiance en l'engagement et la compétence de Blanche Magarinos-Rey et Antoine de Lombardon mais, pour autant, **il n'y a aucune obligation de travailler avec ce cabinet** : les communes et les particuliers peuvent bien sûr faire appel à des avocats de leur coin ou de leur connaissance. **Pour rappel aussi, si nécessaire** : je me démène pour aider et trouver les financements de procédures, mais je ne gagne évidemment pas un centime dans ces affaires, ce serait contraire à toutes les valeurs de l'engagement citoyen.

Résultats provisoires (Loubaut et Tarnos)

Nous avons reçu **les résultats des deux procédures en référé** (procédure d'urgence préalable à la procédure de fond) de la semaine dernière : **les délibérations de Loubaut et Tarnos sont suspendues dans l'attente des procédures de fond**. Ce ne sont bien sûr pas de bonnes nouvelles mais, c'est important à savoir, il ne s'agit là que de **premières escarmouches** : les jugements sur le fond seront beaucoup plus importants (et, espérons-le, jugés plus sérieusement : les référés sont très creux, presque des copier-coller des arguments d'Enedis).

Quel que soient les résultats, il faudra probablement ensuite aller en Cour administrative d'appel, puis au Conseil d'Etat, éventuellement en justice européenne... Je rajoute un petit mot pour féliciter la municipalité de Tarnos qui relève vaillamment le défi avec ses propres fonds.

Procédure d'UFC-QueChoisir contre... moi

Merci aussi à toutes celles et ceux qui m'ont envoyé des mots de soutien par rapport aux 3 plaintes déposées par l'UFC-QueChoisir qui préfère donc s'attaquer à moi qu'à Enedis/Linky ! Beaucoup de gens m'ont demandé aussi comment m'aider financièrement et, autant le dire, je vais effectivement devoir compter sur la solidarité.

J'ai un avocat attitré pour les questions de diffamation - **avec lequel nous avons déjà remporté une victoire contre Areva qui m'accusait aussi de diffamation !** - et il me fait un tarif très raisonnable : 3000 euros HT, soit 3600 TTC, auxquels il faut ajouter les déplacements. C'est à la fois pas cher pour ce genre d'affaires... mais lourd pour un smicard.

Comme **je ne serais pas vraiment à l'aise de recevoir des chèques à mon propre nom**, c'est l'association qui m'emploie, l'**Observatoire du nucléaire**, qui va récolter l'argent pour payer l'avocat et les frais (déplacement, etc). C'est d'ailleurs tout à fait logique puisque, depuis un an et demi, **je partage mon temps de travail entre le nucléaire à proprement parler et la question des compteurs communicants** (deux dossiers qui sont d'ailleurs "connectés", sans parler du fait que la maison mère d'Enedis est EDF !)

Comme l'Observatoire du nucléaire n'a en caisse que de quoi me payer mon smic pendant 4 mois, et que le coût de la procédure correspond aux besoins pour 2 mois, il est clair que je vais devoir bientôt lancer un appel à l'aide. Cependant, je n'ignore pas que ce sont souvent les mêmes personnes qui contribuent, et elles l'ont fait ces derniers jours pour soutenir Loubaut, je lancerai donc cet appel un peu plus tard, vers la fin août. **Attendons déjà ma convocation au TGI de Paris le 3 août** pour savoir à quelle sauce l'**entreprise** UFC-QueChoisir entend me manger...

Procédure concernant les PME ?

Un nouveau front semble devoir s'ouvrir très vite. En effet, pendant que chacun se préoccupait des communes et des particuliers, il apparaît que **le clan du Linky a discrètement avancé ses pions sur un autre plan** : la CRE (Commission de régulation de l'énergie) a fait passer une directive qui, à partir du **1er août 2017**, permet à Enedis de taxer de 90 euros/mois les PME (plus exactement les points de consommation supérieure à 36kVA, qui sont principalement des PME) qui ont refusé le Linky. Nous étudions de près cette situation, à suivre...

Courage à toutes et tous, ne nous laissons pas faire !

Stéphane Lhomme
Conseiller municipal de Saint-Macaire (33490)
Animateur du site : <http://refus.linky.gazpar.free.fr>